

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

LETTRE DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :

Commune de Châteauneuf

4 Place Georges Clémenceau

06740 CHATEAUNEUF

Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Date et heure limites de remise des propositions :

30 Juin 2026 à 10h00

IMPORTANT

LES OFFRES SERONT DEPOSEES EXCLUSIVEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE.

LA TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER EST INTERDITE,

AUCUNE SIGNATURE N'EST REQUISE POUR LE DEPOT DE VOTRE OFFRE.

TOUS LES ECHANGES AURONT LIEU VIA LA PLATEFORME www.marches-securises.fr

LES CANDIDATS DOIVENT IMPERATIVEMENT FOURNIR UNE ADRESSE COURRIEL VALIDE AFIN DE RECEVOIR LES DIFFERENTS COURRIERS ET NOTIFICATIONS.

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché à Procédure Adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 à 6, L. 2125-1 et R. 2162-1 à 4 et R. 2162-13 à 14 du Code de la Commande publique.

ARTICLE 1 - OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1.1. *Objet de la consultation*

La présente consultation a pour objet Rénovation Thermique et Energétique du Groupe scolaire communal (école maternelle Leï Pitchouns et école élémentaire Jean MONIER)

Obligation de réponse :

1.2. *Forme de la consultation*

La présente consultation pour la passation du marché est lancée selon la procédure visée Marché à Procédure Adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 à 6, L. 2125-1 et R. 2162-1 à 4 et R. 2162-13 à 14 du Code de la Commande publique.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- La présente lettre de consultation
- Règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le CCTP commun et CCTP propres à chaque lot
- Attestation de visite
- DPGF
- Acte d'engagement
- Pièces graphiques
- Planning prévisionnel

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 9 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est application en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO ;

Le candidat remet à l'appui de son offre les documents suivants :

- Annexe financière DPGF dument complétée, datée et signée
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières signé
- Attestation de visite
- Acte d'engagement
- Planning prévisionnel

ARTICLE 5 – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères intervenants pour juger les offres des candidats sont indiqués ci-après et pondérés comme suit :

- Confère règlement de la consultation

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI

Les candidats doivent appliquer le mode de transmission défini dans le Règlement de consultation de l'accord-cadre initial.

LES OFFRES SERONT DEPOSEES EXCLUSIVEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE

www.marches-securises.fr

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats sont invités à poser leurs questions sur la plateforme de dématérialisation :

www.marches-sécurises.fr

La date limite de dépôt des questions est fixée à 5 jours au plus tard avant la date limite de dépôt des offres.